

**LA TRANSITION
AGRICOLE ET ALIMENTAIRE
DANS LES TERRITOIRES :
L'ENJEU DE LA DIVERSIFICATION
DES PROTÉINES**

Réunion d'échanges et de travail
entre acteurs de groupes coopératifs agricoles,
de la restauration collective et de la décision publique
de la Région Occitanie



POUR ALLER PLUS LOIN

**Peut-on être autonomes en protéines en Occitanie ?
Des éléments de réponse grâce à l'outil PARCEL**

Par Claire Le Bras,
Avec l'appui de Michel Duru
UMR AGIR



Quelques éléments concernant PARCEL, l’outil de modélisation utilisé

La plateforme PARCEL, développée par Terre de Liens, la Fédération Nationale de l’Agriculture Biologique (FNAB) et le BASIC, est notamment utilisée pour estimer les surfaces et emplois agricoles directs nécessaires pour relocaliser en partie ou entièrement l’alimentation d’un groupe d’habitants ou de toute la population d’un territoire donné.

- Certains groupes de produits ne sont pas pris en compte dans le modèle :- ceux qui ne possèdent pas de potentiel de production en France métropolitaine (café, cacao, fruits exotiques etc.), - les boissons (eau, bière, vin etc.) - les produits de la mer (poissons, crustacés, etc.), pour lesquels il est difficile de donner un indicateur d’empreinte spatiale fiable,
- le taux de grandes cultures cultivé pour l’alimentation animale est de 40% et celui cultivé pour l’alimentation humaine de 30%. La modélisation se base les références de production de la statistique agricole annuelle et ne modifie pas les paramètres des systèmes qui y sont décrits,
- la part des grandes cultures cultivées et importées pour l’alimentation animale n’est pas relocalisée. Dans les prochaines versions améliorées, cette composante pourrait être intégrée.

Objectif de la modélisation

Déterminer les surfaces agricoles nécessaires et le nombre d’emplois agricoles directs nécessaires pour relocaliser entièrement l’alimentation des habitants d’Occitanie.

Paramètres de modélisation choisis

- le nombre d’habitants considéré est celui de la population d’Occitanie de 2019,
- la part des produits issus de l’agriculture biologique est de 20%, comme exigé dans la loi Egalim,
- la part des produits animaux consommée diminue de -50%, pour aller au-delà des recommandations du Programme National Nutrition Santé français (PNNS4), préconisant de réduire la viande (porc, boeuf, veau, mouton, agneau, abats et charcuterie).

Résultats de la modélisation

Les surfaces et le nombre d’emplois agricoles directs estimés par groupe de produit*, en vue de relocaliser entièrement l’alimentation de tous les habitants d’Occitanie peuvent être répartis de la manière suivante :

	Surfaces nécessaires (ha)	Emplois agricoles nécessaires
Légumes	73 600	14 300
Fruits	110 200	15 400
Grandes cultures	453 200	7530
<i>Légumineuses</i>	231 132	-
<i>Autres cultures</i>	222 068	-
Élevage	709 200	21 000
<i>Produits laitiers</i>	397 152	-
<i>Viande bovine à viande</i>	170 208	-
<i>Viande porcine</i>	78 012	-
<i>Volailles, lapins et autres</i>	35 460	-
<i>Œufs</i>	14 184	-
<i>Viande ovine à viande</i>	21 276	-
TOTAL	1 346 200	58 300

Une reterritorialisation de l'alimentation permettrait d'après PARCEL une réduction des impacts sur l'environnement avec par exemple :

- **une baisse de 14% d'émissions de gaz à effet de serre et de 41% d'eau consommée par hectare mobilisé,**
- **une baisse de 55% de déforestation importée par habitant d'Occitanie.**

Interprétation des résultats concernant les protéines

D'après les résultats du tableau précédent, il faudrait mobiliser **38% de la SAU d'Occitanie totale (= 1 346 200 ha comparés à 3 497 389 ha).**

1. **En ce qui concerne les surfaces dédiées aux légumineuses, appartenant au groupe des grandes cultures, 100 000 ha sont actuellement cultivés pour l'alimentation animale et humaine en Occitanie. C'est un chiffre bien inférieur à l'estimation des surfaces pour couvrir les besoins en légumineuses pour l'alimentation humaine et animale (=231 132 ha) de tous les habitants d'Occitanie.**

- **Ainsi, il faudrait déjà, dans tous les cas, plus du double des surfaces actuelles en légumineuses en Occitanie dans l'objectif de relocaliser la production de légumineuses pour combler les besoins des tous les habitants d'Occitanie. Doubler les surfaces en légumineuses en Occitanie est justement l'une des ambitions du projet FILEG, qui souhaite passer à plus de 200 000 hectares de légumineuses d'ici 2025.**
- **Le besoin en surfaces en légumineuses pourrait être bien supérieur à la valeur estimée dans le modèle, dans l'optique de couvrir entièrement les besoins des animaux d'élevage d'Occitanie, pour lesquels la part des grandes cultures cultivée et importée pour leur alimentation n'est pas relocalisée dans le modèle.**

2. **En ce qui concerne les surfaces dédiées à l'élevage, avec 38,3% de la SAU régionale toujours en herbe (=1 400 000 ha de prairies permanentes, landes et estives propices au pâturage des bovins, ovins et tout autre herbivores) il n'y a a priori pas d'extension en surfaces de l'élevage à envisager dans une optique d'alimentation de tous les habitants d'Occitanie avec des produits animaux d'Occitanie.** Notons aussi que l'Occitanie est un grand territoire d'élevage qui importe malgré tout plus qu'elle n'exporte certains produits animaux (comme les bovins).

- **Dans une optique de reterritorialisation des systèmes alimentaires, la question de savoir quelle part des produits animaux produits en Occitanie est effectivement consommée en Occitanie se pose.**
- **D'autre part, l'équilibre entre surfaces légumineuses cultivée pour l'alimentation humaine et animale fonction de l'importance de la réduction de la consommation des produits animaux sur le territoire, en parallèle d'une prise en compte de la part des surfaces cultivées et importées pour l'alimentation animale, afin de réduire la déforestation importée (surtout liée aux cultures de soja) doit être pris en compte.**